

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-13-2-3

Séance du vendredi 5 novembre 2010

### AMENAGEMENTS DES SENTIERS DE DECOUVERTE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU la délibération N° CG-2009-5-2-2 du 10 décembre 2009 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche en date du 7 septembre 2009,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention plafonnée à 9 120 € à la commune d'ESCHBACH-AU-VAL pour la création d'un sentier d'interprétation adapté à tous types de handicap ;
- précise que les crédits seront prélevés sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20414, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions